

Monsieur le président, les cultivateurs veulent vivre dignement. Ils veulent que leurs droits légaux, vitaux et moraux soient respectés, parce qu'ils sont une des cellules de la vie économique de la nation.

M. Dumont: Monsieur le président, j'aurais une simple question à poser au ministre de l'Agriculture (M. Hamilton). Est-ce que le président me permettrait de poser une question, une seule?

M. l'Orateur: Voici, je regrette, mais je dois, en tant que faire se peut, faire alterner les députés qui doivent parler, et je crois qu'il est de mon devoir, en ce moment, de donner la parole à l'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre (M. Pascoe).

M. Dumont: Monsieur l'Orateur, seulement une question au sujet de l'étude que nous faisons. Est-ce que c'est possible?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je crois que l'honorable député aura tout le temps voulu pour poser sa question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

(Traduction)

M. Pascoe: Monsieur le président, c'est la première occasion qui m'est offerte de vous exprimer mes félicitations, et par votre entremise, de féliciter aussi le président des comités de la Chambre et M. l'Orateur suppléant, d'avoir été nommés à ces fonctions. Je ne doute pas que, sous votre égide, le comité s'acquittera sans accroc de sa tâche. Je félicite aussi le ministre de l'Agriculture d'avoir présenté ce projet de résolution si vite au cours de la session. J'espère qu'on l'adoptera rapidement.

Les députés de l'opposition officielle ont signalé, dès le début, que leur objectif principal au Parlement, c'est de s'opposer à tout ce que fait le gouvernement et de le critiquer. Le député d'Assiniboia, tout frais converti, n'éprouve aucune difficulté à suivre ce principe. Il critique toujours en affirmant parler au nom du parti dont il est actuellement membre. Mais je doute que, au moment de la dernière lecture, les membres de l'opposition officielle se prononcent contre la mesure exposée dans ses grandes lignes dans le projet de résolution. Il me semble qu'ils hésiteront...

M. le président suppléant: A l'ordre! Comme il est cinq heures, j'ai le devoir de quitter le fauteuil pour permettre à la Chambre de passer à l'examen des mesures d'initiative parlementaire en conformité du paragraphe 3 de l'article 15 du Règlement.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

M. l'Orateur: A l'ordre! Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire dans l'ordre où elles figurent au *Feuilleton* d'au-

[M. Latulippe.]

jourd'hui, soit les bills privés, les avis de motions (documents) et les bills publics. Étant donné que rien ne figure sous la rubrique des bills privés, la Chambre passe d'abord à l'examen des avis de motions (documents).

LES FINANCES

AVOIRS EN DEVICES ÉTRANGÈRES

M. John N. Turner (Saint-Laurent-Saint-Georges) propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie d'un tableau indiquant les variations des avoirs officiels en or et en devises étrangères, y compris les dollars des États-Unis, détenus dans le compte du Fonds des changes et par la Banque du Canada, et indiquant «le montant global du change offert sur le marché en provenance des ventes de devises étrangères», chaque jour, depuis le 9 avril jusqu'au 24 juin 1962 inclusivement.

—Monsieur l'Orateur, je saisis l'occasion de mon premier discours, cette session, pour vous féliciter des hautes fonctions auxquelles tous les députés vous ont désigné, fonctions qui comportent le plus d'honneur et de responsabilité. Monsieur l'Orateur, je ferai de mon mieux pour me conformer au Règlement malgré les pressions qui s'exerceront parfois sur moi, simple député, ces pressions mêmes que j'ai vu s'exercer sur d'autres députés. Je tiens simplement à dire que je ferai de mon mieux pour me conformer au Règlement de la Chambre.

Je voudrais également rappeler aux députés le représentant que je remplace ici, M. Egan Chambers. Tous ceux qui faisait partie de la Chambre avant les dernières élections diront que M. Egan Chambers était un homme respecté, très aimé, un homme utile à la Chambre des communes. Je savais, au début de la campagne électorale, que c'était un homme droit; depuis la campagne, je n'ai pas changé d'avis.

Monsieur l'Orateur, l'avis de motion se rapporte à la production de documents ou plutôt à la production d'un tableau et, si la Chambre y consent, je n'en donnerai pas lecture puisqu'il figure dans le *Feuilleton*. J'ai voulu, en ma qualité de simple député, demander la production du tableau donnant les fluctuations intervenues dans les réserves de devises étrangères du Canada, du 9 avril 1962, veille de la présentation du budget, au 24 juin 1962, jour où, dans son discours à la télévision, le premier ministre (M. Diefenbaker) annonça le programme gouvernemental destiné à combattre les pressions s'exerçant sur le cours du dollar canadien. En vertu de l'article 47 du Règlement, le ministre des Finances (M. Nowlan) à qui s'adressait la motion, avait trois choix. Il aurait pu déposer le tableau que je demandais mais il ne l'a pas fait jusqu'ici et pourrait encore le faire, j'imagine. Deuxièmement, il aurait pu, au nom du gouvernement,